

Chômage et précarité : ça suffit !

Gardanne est une ville où le taux de chômage est à 12% selon les chiffres officiels et concerne certainement plus de 2000 personnes sans compter celles dans la précarité qui doivent vivre avec des revenus trop bas.

Un chômage qui touche particulièrement les jeunes dans une ville qui ne s'est jamais remise de la fermeture de la mine qui a entraîné de fait la suppression de 2000 emplois.

Et là avec la Centrale thermique ce sont 1000 emplois de plus qui sont menacés et autant de difficultés supplémentaires pour celles et ceux à qui la reprise d'une activité pourrait permettre d'enfin sortir de la galère

Pourtant un projet porté par les salariés et dont la préfecture a récemment reconnu qu'il méritait d'être étudié existe ! A l'heure où le gouvernement annonce des milliards pour la transition énergétique, les salariés et leur cabinet d'expertises ont un projet qui permettrait de de conserver voire développer l'emploi tout en répondant au besoin énergétique des populations et en respectant les normes environnementales : ce qui est bon ailleurs ne le serait pas à Gardanne ?

Quels arrières pensés ont celles et ceux qui parlent de fermeture alors que le site occupe 83 hectares aux portes de la 2^{ème} ville de France ?

Plus que jamais le slogan « La Centrale a de l'avenir » est d'actualité.

Il nous appartient à nous, population Gardannaise, jeunes et moins jeunes en précarité de dire STOP ! Le chômage ça suffit ! Nous ne voulons pas d'une ville dortoir sans avenir.

Faisons-nous entendre :

- **Pour l'emploi**
- **Pour l'avenir de la ville**
- **Pour un véritable service public de l'énergie.**
- **Ensemble exigeons d'autres choix de société. Notre nombre c'est notre force alors rassemblons-nous !**

.....
A remplir et remettre à la personne qui vous a remis ce document

Je veux être informé-e et agir pour l'emploi, pour un autre avenir pour la ville, pour un autre choix de société ou écrire à l'une des deux adresses ci-dessous

NOM.....PRENOM.....
ENTREPRISE.....
TEL.....
@.....